

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 3 : Chemin Saint-Antoine / ZAC Saint-Claude / Route des Carles

**MERCREDI 25 MARS 2009
18 heures – Salle Louis Blanc**

Etaient présents :

M. HAUTEFEUILLE, conseiller délégué et président du quartier,
Mme SIRI, adjointe et présidente suppléante du quartier,
M. STRAZZIERI et Mme CHABROL, respectivement co-président titulaire et co-présidente suppléante,

M. GIRAUD, Mme ANSELMI, adjoints,
M. PREVOST-ALLARD, conseiller délégué,
Mmes SERRA, ISNARD, GIBERT, GUERIN, conseillères municipales,

M. RUIZ, Directeur Général des Services,

M. GENARI-CONTI, Chef de poste de la Police Municipale,
M. BEY, Directeur Adjoint des Services Techniques municipaux,
Melle CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,
Melle YANIKIAN, responsable du service communication,
M. CHAIX, photographe municipal,

M. PARAVEY, médiateur municipal,
Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

M. GIRAUD ouvre la séance et présente les élus, les co-présidents, ainsi que les personnels de la Mairie. Il remercie également les administrés présents dans la salle.

Il présente également le document PowerPoint projeté (cf. annexe) et en cite les grandes lignes.

Il rappelle la composition du bureau du quartier n°3, à savoir :

M. Claude HAUTEFEUILLE, président – Mme Sylvie SIRI, présidente suppléante
M. René STRAZZIERI, co-président – Mme Ghislaine CHABROL, co-présidente suppléante,

ainsi que les principales dates relatives à la création des Comités de Quartiers.

M. STRAZZIERI donne ensuite lecture du bilan de l'assemblée générale.

"Conformément aux dispositions définies dans la Charte, l'assemblée générale annuelle des Comités de Quartiers s'est tenue le jeudi 12 mars, à 15 heures, salle du Conseil Municipal.

Etaient présents :

*Monsieur le Maire,
Mmes et MM. les Présidents et Co-Présidents (élus et administrés),
M. RUIZ et Mme GONTIER, respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint des Services municipaux,
M. LESCA, Directeur des Services Techniques municipaux,
M. GENARI-CONTI, Chef de poste de la Police Municipale,
M. ANDRE, Collaborateur de Cabinet,
M. ZOTT et Melle YANIKIAN, du service municipal "Communication",
Les représentants de la presse locale Var-Matin.*

Après avoir présenté l'ensemble des membres présents, M. GIRAUD a passé la parole à Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Monsieur le Maire a rappelé que la création des Comités de Quartiers figurait dans le programme électoral de l'équipe municipale afin d'instaurer un dialogue permanent avec la population dans le cadre de l'exercice d'une politique de proximité.

Conformément aux engagements pris, ces Comités ont été créés en plusieurs phases :

- création et découpage des quartiers par délibération du 26 juin 2008,*
- approbation de la Charte par délibération du 24 juillet 2008,*
- rapport d'activités annuel par délibération du 9 décembre 2008.*

Les bilans moral et technique ont ensuite été présentés par Monsieur le Maire, à l'appui des précisions techniques apportées par M. LESCA et sur la base d'un document projeté, présentant quelques réalisations ou projets par quartiers.

A l'occasion de la réunion de ce soir, les différents travaux, projets et équipements, concernant notre quartier, seront exposés de façon plus approfondie.

Monsieur le Maire a tenu à rappeler la somme de 1.090.956,91 € correspondant au montant des travaux de voirie réalisés ou en cours, sur l'ensemble du territoire communal, du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} mars 2009. Il a également informé l'assemblée du montant prévu pour les projets 2009, à savoir 5 millions d'euros.

M. LESCA a également annoncé aux participants quelques chiffres relatifs aux interventions techniques enregistrées du 1^{er} mars 2008 au 1^{er} mars 2009 :

- 1500 demandes,*
- 350 concernaient des travaux de voirie,*
- 1200 ont été satisfaites à ce jour.*

Après avoir rappelé les difficultés rencontrées par les services techniques et la police municipale pour répondre aux différentes sollicitations, en raison, notamment, d'un manque d'effectifs, Monsieur le Maire a souligné l'importance du travail effectué et a vivement remercié les participants pour leur collaboration et leur implication."

M. GIRAUD rappelle ensuite les principales requêtes enregistrées lors de la session d'octobre 2008 et les évoque, en collaboration avec ses collègues élus :

SUJETS	Informations apportées par les élus ou services municipaux	Interventions des riverains
Gestion des bas-côtés de la route des Plages	<p>M. HAUTEFEUILLE rappelle que concernant les haies, des démarches sont en cours afin de demander aux riverains de tailler leur végétation.</p> <p>A propos des bas-côtés, la route des Plages appartient au Conseil Général mais les bas-côtés sont du ressort de la Commune.</p> <p>Toutefois, après une rencontre avec le responsable du Conseil Général, il a été convenu que cette collectivité envisagerait peut être d'inclure les bas-côtés dans sa propriété et reverrait la signalisation de la chaussée afin d'éviter la vitesse.</p> <p>A l'occasion de ce rendez-vous, la Commune a demandé que les deux voies (situées au départ du carrefour de la Bouillabaisse) soient réunies en une seule, ainsi que la création de passages protégés, notamment au niveau des arrêts scolaires.</p>	

	<p>Théoriquement, cette route doit être réhabilitée par le Conseil Général dans les prochaines années ; la date précise n'est toutefois pas arrêtée.</p> <p>M. GIRAUD intervient pour préciser que la Commune veut bien se charger de faire les petits aménagements mais elle doit obtenir une autorisation écrite du Conseil Général pour être couverte. Nous sommes actuellement en attente de ce courrier.</p> <p>M. STRAZZIERI insiste sur le fait que la suppression d'une voie permettrait de récupérer un espace destiné aux piétons à moindres frais. Cette proposition n'est toutefois pas intégrée dans le projet du Conseil Général.</p> <p>M. HAUTEFEUILLE précise que des travaux au niveau du pluvial sont également nécessaires sur cette voie. Ils seront réalisés par le Conseil Général et à sa charge.</p>	
<p align="center">Aménagement carrefour des Carles</p>	<p>M. HAUTEFEUILLE présente le projet qui concerne la réalisation d'un aménagement permettant de sécuriser la circulation et le cheminement des piétons. Actuellement, les acquisitions foncières sont en cours. Les travaux devraient commencer d'ici la fin de l'année ou au début de 2010.</p>	

	<p>Il est précisé que les bornes en plastique actuellement en place seront prochainement retirées. Elles protègent de récents travaux sur la chaussée.</p> <p>Toutefois, au droit de la résidence "Les Pastourelles", il n'est pas prévu de réaliser un trottoir, le foncier étant inexistant pour ce faire.</p>	
<p>Bilan Technique</p>	<p>M. BEY, à l'appui de photographies, présente les principales réalisations et travaux à venir sur le territoire communal (cf. annexe).</p> <p>Il évoque notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le PAV (point d'apport volontaire) de la route des Carles : ce site n'est pas très bien sécurisé à l'heure actuelle ; lors du réaménagement du carrefour, ce problème sera pris en compte, - le ponton du pilon (dit ponton Arman) entièrement réhabilité dernièrement, - le ralentisseur créé chemin des Tamaris qui sécurise et casse la vitesse sur cette voie dorénavant placée en sens unique, 	

	<ul style="list-style-type: none"> - l'îlot créé à la sortie de la ZAC Saint-Claude qui permet de séparer le flux en direction soit de Ramatuelle, soit de la Bouillabaisse et évite aux véhicules de pénétrer dans la zone en sens interdit, <p>M. HAUTEFEUILLE intervient à son tour pour relever un problème important dans le secteur constitué par le stationnement de véhicules sur les bas côtés de la zone qui gênent considérablement la visibilité.</p> <p>Des balises seront donc prochainement mises en place pour éviter ce stationnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan d'implantation des containers sur le territoire communal qui seront pour certains aménagés de "cache containers" ; si ces équipements donnent satisfaction, ils seront étendus sur d'autres sites, notamment le long de la route des Plages, - la réaménagement de l'avenue Pierre de Coubertin : cette voie sera mise en sens unique (du Stade vers la Pinède), des zones de stationnement et un ralentisseur seront créés, le 	<p>A cette occasion, M. STRAZZIERI signale les problèmes de sécurité rencontrés avec les deux roues sur ce site.</p>
--	--	---

	<p>trottoir sera refait et des entraves installées à la sortie (face à la Pinède) pour empêcher les véhicules de tourner à gauche (vers le carrefour de la Bouillabaisse).</p> <p>M. HAUTEFEUILLE prend note de cette requête qui sera étudiée en temps voulu.</p> <ul style="list-style-type: none">- deuxième tranche voirie ZAC Saint-Claude : elle concerne la réhabilitation de la partie de la zone non encore traitée. Ces travaux étaient prévus mais ont du être retardés le temps de la construction de la caserne de Gendarmerie. Cette tranche concernera la partie comprise entre les ateliers municipaux et la sortie vers la route des Plages. <p>M. BEY rappelle que dans le cahier des charges de la ZAC, il était prévu, pour chaque lot, des places de stationnement, mais cette clause n'a pas été respectée.</p>	<p>A l'occasion de la réalisation de ces travaux, il est demandé la réduction de l'angle du trottoir droit (face à la Pinède) afin de garantir une meilleure visibilité.</p> <p>A cette occasion, il est rappelé le manque d'emplacements réservés aux livraisons dans la zone et de places de stationnement.</p>
--	---	---

	Concernant les emplacements "livraisons", ils seront intégrés dans le projet de réhabilitation.	
--	---	--

M. GIRAUD donne la parole aux administrés.

SUJETS	Demandes	Réponses apportées
Numérotation de la ZAC Saint-Claude	Il semble nécessaire de mettre en place la numérotation des habitations et commerces de la zone.	<p>M. BEY pense que la désignation d'un interlocuteur parmi les riverains serait une bonne chose. Il permettrait d'aider les services municipaux à travailler sur ce dossier.</p> <p>M. RUIZ précise que le SIG (service information géographique) travaille actuellement sur ce thème.</p> <p>De plus, à la demande de M. GIRAUD, la dénomination des voies de la zone sera revue en deux langues (français et langue régionale) avec référence aux métiers traditionnels.</p>

		<p>Par ailleurs, les numéros attribués doivent être clairement identifiés afin d'éviter de refaire tous les adressages. Les propositions seront bientôt présentées.</p> <p>A cette occasion, M. HAUTEFEUILLE informe les participants qu'un panneau signalétique indiquant les commerces de la zone sera prochainement mis en place</p>
Stationnement anarchique entrée ZAC Saint-Claude	Depuis l'ouverture d'un restaurant à l'entrée de la zone, d'importants problèmes de stationnement et de sécurité sont apparus, notamment pour les piétons.	M. PREVOST-ALLARD rappelle que ce problème relève de la Police Municipale qui interviendra sur le site.
Véhicule abandonné ZAC Saint-Claude	Depuis plusieurs semaines, un véhicule semblant abandonné est garé dans la zone. La Police Municipale en a été informée.	<p>M. GENARI-CONTI rappelle que des opérations d'enlèvement ont déjà été organisées.</p> <p>Il est difficile pour la Police Municipale de stocker, à la fourrière, les véhicules de ce type.</p>
Stationnement anarchique ZAC Saint-Claude	Le stationnement abusif est considérable dans ce secteur.	M. GENARI-CONTI connaît le problème. Mais pour que la Police Municipale intervienne, il faut que les emplacements attribués aux riverains soient clairement identifiés.

	<p>Ce problème s'est aggravé depuis l'arrivée des services techniques municipaux dans la zone. Les employés stationnent devant les habitations.</p>	<p>M. BEY comprend la situation et pense qu'il est urgent de réaliser les travaux pour régulariser la situation.</p> <p>M. RUIZ intervient pour reconnaître qu'il s'agit là d'un véritable problème pour lequel une solution raisonnable doit être trouvée.</p> <p>Un projet de délocalisation des services techniques est envisagé mais dans un délai de trois ans environ.</p> <p>M. PARAVEY rappelle que lors de sa création (par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var), cette zone ne prévoyait pas l'usage et la fréquentation actuels.</p> <p>Des recherches pourraient être entreprises auprès d'un particulier qui possède un terrain dans la zone.</p>
<p>Dalles endommagées Route des Plages</p>	<p>Il est rappelé la détérioration de couverture de caniveaux, récemment réparées, route des Plages. Ces dernières sont dangereuses et risquent d'occasionner des chutes.</p>	<p>M. BEY prendra des dispositions pour assurer la sécurité.</p>

<p>Pétition riverains quartier du Stade</p>	<p>Un particulier du quartier n'entretient pas correctement sa propriété et de ce fait engendre des problèmes de sécurité.</p>	<p>Melle CAMBAY s'occupe du dossier, en relation avec M. RESTITUITO, élu.</p> <p>Le propriétaire a été identifié et des contacts ont été pris afin de lui rappeler ses obligations.</p> <p>A l'occasion de la remise de cette pétition, M. STRAZZIERI intervient pour regretter de ne pas avoir été tenu informé de cette démarche, en sa qualité de co-président.</p> <p>Il rappelle à l'assemblée qu'à son titre, il peut faire le relais auprès des services municipaux et tenter de débloquer des situations.</p>
<p>Courses de véhicules Route des Plages</p>	<p>Des véhicules (voitures et motos) disputent régulièrement des courses sur cette voie créant l'insécurité et des nuisances sonores.</p>	<p>M. PREVOST-ALLARD a signalé ce problème à plusieurs reprises à la Gendarmerie.</p> <p>Des radars avaient été mis en place mais depuis quelques temps, les interventions semblent suspendues.</p> <p>L'information sera une nouvelle fois transmise au Lieutenant GY.</p>

<p>Vitesse Route des Carles</p>	<p>Depuis la mise en sens unique de cette voie, la vitesse des véhicules a augmenté alors que la fréquentation du village est encore normale.</p> <p>Les riverains font part de leur inquiétude à l'occasion de l'affluence touristique qui engendrera forcément des problèmes.</p> <p>Il est noté que le fait de circuler sur cette voie à sens unique permet une meilleure qualité de circulation.</p>	<p>M. PREVOST-ALLARD intervient à ce sujet car une réflexion est actuellement en cours concernant le maintien ou non de cette voie en sens unique.</p> <p>L'avis des riverains est d'ailleurs sollicité avant toute prise de décision.</p> <p>En effet, par mesure de sécurité, cette voie devrait être maintenue en sens unique ; en revanche, par commodité, elle pourrait être remise à double sens.</p> <p>Il a donc été décidé d'attendre les prochaines vacances de Pâques pour constater la situation et prendre une décision.</p>
<p>Réglage des feux Carrefour de la Bouillabaisse</p>	<p>Il serait souhaitable d'intervenir auprès du Conseil Général afin de régler différemment les feux tricolores.</p> <p>En effet, le réglage de certains de ces équipements ne permet pas d'écouler assez de véhicules.</p> <p>Le même problème se pose au niveau du carrefour de La Foux.</p>	<p>M. HAUTEFEUILLE précise que les feux appartiennent à la Commune. En revanche, le réglage des fréquences est géré par le Conseil Général.</p> <p>L'information lui sera donc transmise.</p> <p>M. GENARI-CONTI relève toutefois l'incivisme de certains conducteurs qui ne respectent pas les feux de signalisation et créent ainsi des blocages au niveau du carrefour.</p>

<p>Signalisation d'une voie de sortie</p>	<p>Il est demandé la signalisation visible de la voie sortant de la Ville, destinée aux véhicules se rendant route des Plages.</p> <p>Cette dernière est trop souvent empruntée à tort par des automobilistes souhaitant sortir de la Commune et se rabattant au dernier moment sur la voie de droite (à hauteur de la Pinède.</p>	
<p>Stationnement Ecole Sainte-Anne</p>	<p>Le stationnement anarchique des parents devant cette école met la sécurité des enfants en danger et crée des problèmes de circulation.</p>	<p>M. GENARI-CONTI informe des dispositions arrêtées à ce sujet.</p> <p>Un arrêté municipal a été pris pour créer trois emplacements de "dépose minute" afin d'éviter absolument le stationnement en double file.</p> <p>Le panneau indiquant ces emplacements est déjà en place; le marquage au sol interviendra très prochainement.</p> <p>Une fois ces emplacements délimités, la fourrière interviendra tous les matins pour enlever les véhicules qui y seront stationnés afin de les laisser libres aux heures d'entrée et de sortie.</p>

		<p>M. PREVOST-ALLARD rappelle à cette occasion la gratuité du parking des Lices, durant 30 minutes. Les parents doivent jouer le jeu et aller s'y garer.</p>
--	--	---

La séance est levée à 19 heures 30.

L'Adjoint,
Président du Comité de Quartier,

Claude HAUTEFEUILLE



Le Co-Président du Comité de Quartier,

René STRAZZIERI

